



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE  
**Actualité**

ÉDITION SPÉCIALE

N° 95

MARS 2023



## COMPOSÉS PERFLUORÉS (PFAS) DANS L'EAU

### PFAS DANS L'EAU À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

**Sainte-Cécile-de-Milton, 13 mars 2023** – Le 10 février dernier, nous avons été informés des résultats de l'étude de l'Université de Montréal qui révèle que l'eau potable de plusieurs municipalités québécoises, dont Sainte-Cécile-de-Milton, présente des traces de polluants éternels (connus sous l'acronyme PFAS).

Nous avons eu un entretien avec M. Sébastien Sauvé, professeur de chimie environnementale à l'Université de Montréal qui a chapeauté l'étude, pour en savoir plus sur les PFAS et comprendre les différents enjeux pour la Municipalité.

À la suite de cette rencontre, la Municipalité a pris la décision d'être proactive dans ce dossier et a décidé de procéder à l'analyse de quatre (4) nouveaux échantillons d'eau, répartis sur son territoire, pour avoir un

meilleur portrait de la situation. Le département de chimie environnementale à l'Université de Montréal, reconnu dans le monde, s'est occupé d'analyser la concentration de PFAS pour chacun des échantillons.

Les résultats reçus le 6 mars 2023 démontrent une variabilité de concentration de PFAS. Le résultat des trois (3) échantillons prélevés le 21 février 2023 dans le périmètre urbain varie entre 9,8 et 22,3 ng/L. Ces niveaux sont inférieurs à la nouvelle proposition de Santé Canada de 30 ng/L qui fait présentement l'objet d'une consultation publique.

La concentration du quatrième échantillon atteint 72,7 ng/L. Ce prélèvement provient du secteur Ménard / Rose-Marie.

La Municipalité est en communication et travaille avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les

changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Santé publique.

Le MELCCFP et les autorités de Santé publique reconnaissent que la présence de PFAS, notamment dans l'environnement, dans l'eau potable et dans les produits de consommation courants, demeure un sujet à surveiller. Étant donné l'omniprésence des PFAS dans l'environnement, il est presque inévitable d'en retrouver dans l'eau, incluant l'eau de pluie. Par conséquent, le MELCCFP et les autorités de Santé publique suivent la situation.

Selon les données disponibles jusqu'à maintenant, la présence de PFAS ne remet pas en question la potabilité de l'eau distribuée au Québec. Pour cette raison, le MELCCFP considère qu'il n'est pas nécessaire pour tous les citoyens de faire tester l'eau de leur puits pour les PFAS. Les analyses pour les PFAS dans l'eau potable sont par ailleurs coûteuses et nécessitent une expertise d'échantillonnage particulière. Il est à noter que les analyses pour les puits privés relèvent des propriétaires et que les frais afférents ne sont pas couverts ou remboursés par le gouvernement.

Plus précisément, la majorité des échantillons testés pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton présentent de faibles concentrations. Bien qu'un résultat des échantillons prélevés semble plus élevé, il demeure dans la gamme des recommandations de Santé Canada pour deux PFAS qui sont de 200 nanogrammes par litre (ng/l) pour le PFOA et de 600 ng/l pour le PFOS. La valeur de 30 ng/l proposé par Santé Canada est présentement à l'étude et ne représente pas une norme, ni un critère de qualité, ni même une recommandation classique de Santé Canada qui serait normalement basée sur des effets sur la santé. Rappelons également que la valeur proposée vise la somme d'un peu moins d'une trentaine de composés alors que les résultats de la Municipalité représentent la somme de 76 composés.

Un document d'information sur la situation a été produit par la Direction de santé publique de l'Estrie (DSPublique) afin d'informer les citoyens (voir ce document aux pages 3 et 4). Selon la DSPublique, aucune recommandation particulière n'est actuellement nécessaire pour ce qui est de la consommation de l'eau potable en provenance des puits privés à Sainte-Cécile-de-Milton. Toute la population peut continuer à consommer l'eau potable normalement. La DSPublique continue de suivre l'évolution des connaissances avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et collabore avec le MELCCFP.

La Municipalité suivra de près l'évolution des PFAS et des nouvelles directives qui pourraient être en vigueur et maintiendra sa collaboration

avec les différents intervenants pour s'assurer de la santé de ses citoyens.

Pour toute information, la Municipalité invite ses citoyens à communiquer par courriel avec son personnel ou à entrer en contact avec celui-ci par téléphone au 450 378-1942 durant les heures régulières de bureau.

Pour de l'information sur la présence de PFAS dans l'eau potable :

#### Sur Québec.ca

[www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/composes-perfluores-pfas](http://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/composes-perfluores-pfas)

#### MELCCFP

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/composes-perfluores>

#### INSPQ

<https://www.inspq.qc.ca/pfas>

Pour visionner la webdiffusion tenue par le MELCCFP en collaboration avec l'INSPQ le 24 février à l'intention du monde municipal <https://youtu.be/fzybpipoGG8>

Paul Sarrazin  
Maire

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Direction de santé publique de l'Estrie (DSPublique)



## HEURES D'OUVERTURE HÔTEL DE VILLE

<b>LUNDI</b>	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
<b>MARDI</b>	8 h à 12 h et 13 h à 17 h 30
<b>MERCREDI</b>	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
<b>JEUDI</b>	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
<b> VENDREDI</b>	Fermé

## Document d'information concernant les composés perfluorés (PFAS) dans l'eau potable à Sainte-Cécile-de-Milton

10 mars 2023

### Quelle est la situation ?

La Direction de santé publique de l'Estrie a été informée récemment de la publication d'une étude effectuée par un chercheur de l'Université de Montréal sur la présence de composés perfluorés (PFAS) dans l'eau potable de plusieurs municipalités au Québec dont la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. L'échantillon prélevé dans votre municipalité en 2019 dépassait alors légèrement le nouvel objectif provisoire de 30 ng/L (nanogrammes par litre) proposé par Santé Canada.

Des échantillons supplémentaires ont été prélevés en février 2023 à différents endroits afin de documenter la situation. Ces nouveaux résultats indiquent des concentrations de PFAS inférieures à 30 ng/L pour trois des échantillons et un échantillon est au-dessus de l'objectif de Santé Canada.

Comme les PFAS se retrouvent partout dans l'environnement, il est normal d'en retrouver également dans l'eau potable. Les données disponibles au Québec montrent que les concentrations de PFAS dans l'eau potable sont généralement inférieures au nouvel objectif de Santé Canada.

Aucune recommandation particulière n'est actuellement nécessaire pour ce qui est de la consommation de l'eau potable en provenance des puits privés à Sainte-Cécile-de-Milton. Toute la population peut continuer à consommer l'eau potable normalement.

La Direction de santé publique continue de suivre l'évolution des connaissances avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et collabore avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

### Qu'est-ce que les PFAS ?

Les PFAS forment une famille composée de plusieurs milliers de substances chimiques d'origine humaine. Ils sont très stables et persistent très longtemps dans l'environnement. Ils sont également appelés substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

Les PFAS sont utilisés comme antitaches, antiadhésifs, imperméabilisants et pour leur résistance aux flammes. On les trouve dans de nombreux produits de consommation courante tels les emballages alimentaires, les accessoires de cuisine (ex. : Teflon<sup>MC</sup>), les tissus (ex. : vêtements de plein air en Gore-Tex<sup>MC</sup>) et les cosmétiques.

La présence de PFAS dans ces produits de consommation explique qu'on en retrouve dans l'environnement, incluant l'eau potable. L'exposition de la population aux PFAS dans l'eau potable est généralement plus faible que dans les aliments.

---

## Quels sont les effets des PFAS sur la santé ?

---

Des études indiquent que l'exposition à certains PFAS peut être associée à des effets sur la santé. Cependant, la consommation d'eau potable contenant des PFAS ne peut pas causer des problèmes immédiats sur la santé.

Quelques études suggèrent qu'à long terme, certains PFAS peuvent affecter par exemple le foie, le système immunitaire, les reins et la thyroïde. Toutefois, plusieurs incertitudes persistent et les connaissances sur les liens possibles entre les PFAS et la santé évoluent très rapidement.

Plusieurs effets sur la santé associés aux PFAS peuvent aussi être liés à d'autres composés chimiques ou d'autres causes. Il est donc difficile de relier des problèmes de santé particuliers à l'exposition aux PFAS.

---

## Quelles sont les normes pour les PFAS dans l'eau potable ?

---

Actuellement, il n'y a pas de norme au Québec pour les PFAS dans l'eau potable. Cependant, une valeur provisoire de 30 ng/L a été proposée récemment par Santé Canada comme objectif à atteindre dans l'eau potable. Cet objectif n'a pas de portée réglementaire et vise à réduire l'exposition aux PFAS. Cette valeur fait présentement l'objet d'une consultation et pourrait changer selon les résultats de la consultation de Santé Canada.

---

## Comment peut-on diminuer son exposition aux PFAS ?

---

Il est aussi possible de faire des choix individuels pour réduire son exposition aux PFAS de façon générale en évitant le plus possible les produits qui en contiennent. Des façons de limiter son exposition sont disponibles sur le site du MELCCFP dans la section [Limiter son exposition aux PFAS](#) (voir lien ci-dessous).

Le MELCCFP mentionne également qu'il est possible de se procurer des équipements de traitement résidentiels pour réduire la quantité de PFAS dans l'eau potable. Il s'agit de systèmes de traitement certifiés pour l'enlèvement des composés perfluorés NSF53 (charbon actif) ou NSF58 (osmose inverse). Il est possible de s'informer auprès d'un spécialiste pour un dispositif de traitement ayant une ou l'autre de ces certifications pour l'enlèvement des PFAS.

Vous pouvez trouver la liste des spécialistes certifiés au lien suivant :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/installation/rbq.htm> .

---

## Pour des renseignements supplémentaires

---

**Quebec.ca**

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/composes-perfluores-pfas>

**INSPQ**

<https://www.inspq.qc.ca/pfas>

**MELCCFP**

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/composes-perfluores/>

Si vous vous inquiétez pour votre santé, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé au 811.